

# ELECTIONS COMMUNALES DU DIMANCHE, 11 JUIN 2023

Election de **15 (quinze) membres du conseil communal**

## CONVOCAATION

Conformément à l'article 234 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, les électeurs de la commune de Mersch, seront convoqués par la présente pour les élections communales du 11 juin 2023.

*Les électeurs sont admis au vote de 8:00 hrs à 14:00 hrs, comme suit:*

- Mersch** pour les électeurs de Mersch et de Schoenfels:  
1<sup>er</sup> bureau dans l'annexe du château, place St Michel  
Bureaux 2 – 5 dans l'école Nic Welter, place de l'Eglise
- Beringen** pour les électeurs de Beringen et Beringerberg:  
dans la salle des sociétés (rez-de-chaussée)  
5, rue Wenzel, Beringen
- Moesdorf** pour les électeurs de Moesdorf, Pettingen et Essingen:  
dans la salle des sociétés (rez-de-chaussée)  
14, rue d'Ettelbruck, Moesdorf
- Reckange** pour les électeurs de Reckange:  
dans la salle des sociétés (rez-de-chaussée)  
48, rue Principale, Reckange
- Rollingen** pour les électeurs de Rollingen:  
dans la salle des sociétés (1<sup>er</sup> étage)  
81, rue de Luxembourg, Rollingen

**Une cabine (isoloir) adaptée aux personnes se déplaçant en chaise roulante** sera installée dans le 1<sup>er</sup> bureau à Mersch (Annexe du château). Les électeurs intéressés sont priés d'en informer le bureau de population de la commune de Mersch en temps utile afin de les attribuer à ce bureau.

Au moins 5 jours avant la date des élections chaque électeur reçoit, à caractère informatif, une **lettre de convocation** indiquant le jour, les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin et le local où l'élection a lieu.

**Le vote est obligatoire** pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

**Les électeurs empêchés** de prendre part au scrutin et qui n'ont pas demandé de voter par correspondance doivent présenter une excuse écrite ou un certificat médical.

Les électeurs âgés de plus de 75 ans sont excusés de droit s'ils ne prennent pas part au vote.

Le jour des élections du 11 juin 2023 le **Flexibus** circulera, à titre gratuit, dans la commune entre 08.00 heures et 14.00 heures. Néanmoins une réservation au N° de téléphone 8002 20 20 est nécessaire.

Mersch, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le président du bureau principal de la commune de Mersch,

